

OSTÉOPATHIE ET BÉBÉ

Le CHU Ambroise Paré propose aux mamans des séances d'ostéopathie pour leur nouveau-né durant leur séjour à la maternité.

Sur les conseils des médecins, sages-femmes et infirmières, vous avez la possibilité de demander le passage de l'ostéopathe pour votre bébé.

Certains événements de la grossesse et de l'accouchement peuvent perturber l'équilibre et la mobilité des tissus du nourrisson.

Un examen manuel très doux sur les différentes zones du corps (crâne, sacrum, abdomen...) permettra à l'ostéopathe de détecter les déséquilibres. Une correction manuelle appropriée aidera votre enfant à bien démarrer dans la vie.

L'objectif est d'atténuer d'éventuels troubles liés à la naissance et à la grossesse comme par exemple des éventuelles compressions (bassin bloqué, naissance par le siège, l'utilisation de forceps ou de ventouses) ou encore des conséquences liées au stress de la maman ou aux émotions ressenties par le bébé lors d'une sortie difficile.

Cette séance ne sera pas douloureuse pour l'enfant, et ce, même si la naissance a été difficile.

Les séances d'ostéopathie sont réalisées par Mr. Laurent Delwarte et Mr. Renaux Nicolas, ostéopathes D.O. au sein de la maternité du CHU Ambroise Paré (situé au 4ème étage de l'hôpital).

€ TARIF

Le tarif d'une séance s'élève à **65 euros** (ce montant sera inclut dans votre facture). Renseignez-vous auprès de votre mutuelle afin de bénéficier d'un remboursement partiel.

📱 PRISE DE RENDEZ-VOUS

→ Par simple demande auprès du personnel de la maternité, du pédiatre ou à votre gynécologue.



- Facebook : CHU Ambroise Paré
- LinkedIn : CHU Ambroise Paré, Mons
- Instagram : chu_ambroise_pare
- Youtube : CHUPMB

Cette brochure a été réalisée avec l'avis de nos patients et de leurs familles.



— MATERNITÉ

Ostéopathie et maternité

CHU Ambroise Paré • www.hap.be



OSTÉOPATHIE ET GROSSESSE

Lors de la grossesse, les pathologies fonctionnelles telles que les douleurs lombaires, les douleurs pubiennes ou les sciatalgies (sciaticque), touchent entre 25 et 56% des femmes enceintes comme l'indiquent les études scientifiques. Elles peuvent s'avérer invalidantes pour les futures mamans.

Parmi les traitements que le gynécologue pourra vous proposer durant votre séjour, l'ostéopathie est une alternative intéressante. Elle permet de traiter l'origine des douleurs.

OSTÉOPATHIE ET ACCOUCHEMENT

Dans certains cas, l'accouchement engendre chez la femme des douleurs aiguës qui peuvent provoquer différentes perturbations :

- difficulté à s'asseoir
- difficulté à porter son bébé
- difficulté à se positionner correctement pour allaiter...

En effet, lors de l'accouchement, le bassin subit de nombreuses contraintes. Dans certains cas, le fonctionnement des os, ligaments et muscles lombopelviens est perturbé.

L'ostéopathie permet d'agir directement sur ces structures. Une prise en charge rapide permet alors d'éviter à la maman des douleurs invalidantes et de profiter au mieux de son séjour à la maternité.

